

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CHANÇAY, légalement convoqué le dix juin s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LALOT François, Maire.

Étaient présents : MM. LALOT François, GUILLOTEAU Gérard, LOIR-MONGAZON Jean-Claude, Mme BRIDONNEAU Cathy, Mme GUILLOTEAU Corinne, MM. LEHOREAU Jean-Marie, PELTIER Michel.

Absents excusés : M. BROUSSEAU Rémi ayant donné pouvoir à M. PELTIER Michel, M^{elle} BOUCHAT Bérénice, Mmes VIGNEAU-FILATRE Caroline, ANTONIO Chantal, MM. BROSSIER Patrick, MARAIS Stéphane.

Mme BRIDONNEAU Cathy a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 38/2011 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 25 septembre 2011. Chaque commune doit désigner des délégués pour participer au vote. Pour la commune, le nombre est de 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Après vote, les délégués titulaires sont : Bérénice BOUCHAT, François LALOT, Gérard GUILLOTEAU

Les délégués suppléants sont : Michel PELTIER, Corinne GUILLOTEAU, Jean-Claude LOIR-MONGAZON.

Délibération n° 39/2011 : VOTE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions de fonctionnement aux associations communales, au titre de l'année 2011, comme suit :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers Noizay Chançay = 160 € (8 voix POUR)
- U.N.C.A.F.N. = 160 € (8 voix POUR)

Délibération n° 40/2011 : AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA BRENNE ET DE SES AFFLUENTS PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BRENNE

M. le Maire informe qu'une enquête publique en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la Brenne et de ses affluents demandée par le Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Brenne et ses affluents, se déroulera du mardi 14 juin au vendredi 1^{er} juillet 2011 inclus sur le territoire de la commune.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral, le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur la demande dès l'ouverture de l'enquête ou, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

Vu l'avis de la commission voirie qui a étudié le dossier de la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR :

- Émet un avis favorable sur la demande de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la Brenne et de ses affluents demandée par le Syndicat intercommunal de la Brenne.

Délibération n° 41/2011 : CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE POUR LA DISTRIBUTION ET LE PAIEMENT DE "BONS À LA NAISSANCE"

M. le Maire rappelle que par délibération n° 75/2002 en date du 28 octobre 2002, que la Commune avait décidé de porter la participation de la municipalité à 10 € pour chaque enfant

né dans la commune, en partenariat avec la Caisse d'Épargne Loire Centre qui versait, quant à elle, 16 € à chaque ouverture d'un livret pour le nouveau-né.

Par courrier en date du 6 juin dernier, la Caisse d'Épargne informe de la mise en place d'une nouvelle offre. Pour chaque bon à la naissance aux fins d'ouverture d'un livret A, la Caisse d'Épargne verse 20 € (auparavant 16 €) et la Commune verse toujours 10 €. La Caisse d'Épargne ajoute 20 € par bon à la naissance pour l'ouverture d'un contrat d'assurance vie Nuances Grenadine avec abonnement.

Vu le projet de convention proposé par la Caisse d'Épargne,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix POUR :

- approuve les termes de cette convention,
- autorise M. le Maire à signer cette convention avec la Caisse d'Épargne Loire Centre.

La séance est levée à 19 h 30.

Délibérations du 17 juin 2011, numérotées 38 à 41.